

Extrait d'acte de naissance

Rente viagère

Définition de glossaire

Mis à jour le 22 février 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Somme versée périodiquement jusqu'au décès du bénéficiaire



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*